



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

07

2020

62

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Séance du :</u>	26 novembre 2020
<u>Convocation du :</u>	20 novembre 2020
<u>Nombre de Délégués :</u>	
• En exercice :	27
• Présents :	22
• Votants :	25

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas du Roux en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

OBJET : CESSION amiable de gré à gré de l'ancien site de l'EFS au profit de 6ème sens immobilier - substitution d'acquéreur

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Sylvie Caillet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz,

Directrice Générale des Services : Dorothee Charléty

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Marc Curtet donne procuration à Mme Christine Perez

M. Gilbert Debard donne procuration à M. Joël Aubernon

M. Jean-Pierre Cottaz donne procuration à Mme Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents : Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Sylvie Caillet

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée la délibération 05/2020-45 du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à céder à la Société 6^{ème} Sens Immobilier pour un prix de cession de 950 000 Euros (neuf cent cinquante mille euros) le tènement immobilier composé de bâtiments et d'un terrain sis 1390 Rue Centrale à Beynost, cadastré section AB n°83 d'une surface de 866 m, n°84 d'une surface de 1540 m², n°85 d'une surface de 5 780 m² et n°496 d'une surface de 6 790 m², représentant un total de 14 946 m² qu'elle a acquis de l'EFS selon acte notarié en date du 6 juin 2019.

Le compromis de vente a été signé le 29 septembre 2020. Une société civile de construction vente – BEYNOST CENTRALE 2020- a été constituée (Immatriculation KBIS au 16/10/2020) et composée de la société 6^{ème} sens immobilier et de la société 6^{ème} sens Promotion.

Le rapporteur indique que c'est la société BEYNOST CENTRALE 2020 qui signera l'acte authentique.

Il est demandé au conseil d'approuver la substitution d'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Où les explications du Rapporteur et après en avoir délibéré :

Avec 23 voix pour et 2 contre : Mme Thimel-Blanchoz et M. Cottaz (procuration)

APPROUVE la substitution d'acquéreur,

AUTORISE la société BEYNOST CENTRALE 2020 à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous les documents s'y rattachant et lui donne tout pouvoir à cet effet.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Caroline TERRIER

Caroline Terrier